Bienvenue à tous et toutes!



- Vos micros sont désactivés par défaut. Vous pourrez les rétablir lors des temps d'échanges
- Nous vous invitons à vous renommer : Prénom Nom (Organisme) Commune



 N'hésitez pas à réagir dans le « chat/converser/discussion » pour poser vos questions et partager vos réactions



- Lors des temps d'échanges, vous pourrez « lever la main » (Alt+Y) pour demander la parole
- Si vous rencontrez des difficultés techniques (problèmes de sons, vidéos, micros..) signalezles également dans le tchat, notre **support technique** vous contactera









Les règles du jeu

- Principe d'argumentation : Tous les points de vue peuvent être exprimés dès lors qu'ils sont argumentés
- Bienveillance, écoute et accueil respectueux : de la parole des participants, des intervenants et de l'animatrice
- Concision & respect des temps de parole
- Transparence : chacun est invité à se présenter, la réunion est enregistrée et les archives seront publiées sur le site du débat



Programme de la réunion

- Introduction : le projet, le débat
- Prise en compte des usages stratégiques et choix de la zone en débat (25 min)
- Table ronde usages actuels / usages nouveaux (50 min)
- Echanges avec le public (30 min)
- Conclusion



Vous participez en tant que ...

Citoyen	(11) 27%
Pêcheur professionnel	(2) 5%
Pêcheur amateur	(1) 2%
Professionnel du nautisme	(0) 0%
Plaisancier	(2) 5%
Membre d'une association environnementale	(2) 5%
Membre d'une association locale	(0) 0%
Acteur de l'énergie	(13) 32%
Elu	(0) 0%
Agent public	(11) 27%





ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Vous habitez en...

Région Pays de la Loire	(17) 41%
Région Bretagne	(13) 32%
Autre	(12) 29%

Vous avez déjà participé à un débat public ?

Oui (en assistant à une ou plusieurs réunions publiques, en participant sur le site, en rédigeant un cahier d'acteur,)	(30) 73%
Non	(12) 29%







ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE



Présentation du projet

Bertrand Durin

Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables, Ministère de la Transition écologique

Les porteurs du projet



Fraternité







Vidéo de présentation du projet

1. Pourquoi un projet d'éoliennes flottantes ?

Les engagements de l'État pour la transition énergétique



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030

Neutralité carbone d'ici 2050



Baisse de 50 % de la consommation finale d'énergie entre 2012 et 2050 et -20 % d'ici 2030



-40 % de consommation d'énergie fossile d'ici 2030 par rapport à 2012



En 2030 : **33 % de** renouvelable dans la consommation finale d'énergie

- 40 % pour la production d'électricité
- 38 % pour la consommation finale de chaleur
- 15 % pour consommation finale de carburant
- 10 % pour la consommation de gaz



Réduire la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité d'ici 2035

L'éolien en mer

Un développement indispensable pour atteindre l'objectif de 40 % d'électricité d'origine renouvelable en 2030



© Hans Hillewaert

- Un fort potentiel :
 - un gisement de vent important
 - un impact paysager plus limité qu'à terre
- État des lieux :
 - Des projets en cours, notamment en Bretagne et dans les Pays de la Loire
 - À ce jour, aucun parc en activité
 - Une planification par la programmation pluriannuelle de l'énergie qui implique l'ensemble des façades

Pourquoi ici?



Des atouts naturels



Une volonté de renforcer la sécurité d'approvisionnement électrique



Des infrastructures existantes



Un potentiel économique



Des perspectives de retombées fiscales locales



Des acteurs locaux engagés pour la transition énergétique



Une opportunité pour le développement et la modernisation des ports

Deux parcs d'éoliennes flottantes et leur raccordement

Élaboration du projet, débat public





Maîtrise d'ouvrage : État

Construction et exploitation

1er parc éolien 250 MW

Choix d'un développeur éolien en 2021

2ème parc éolien 500 MW

Choix d'un développeur éolien en 2024





RTE porte le projet de raccordement

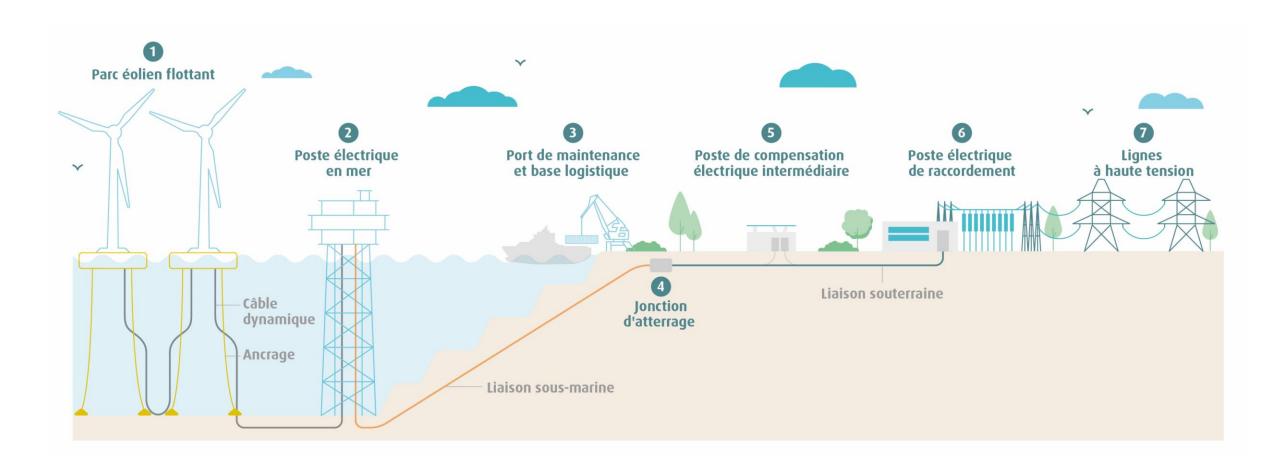


RTE réalise et exploite le raccordement

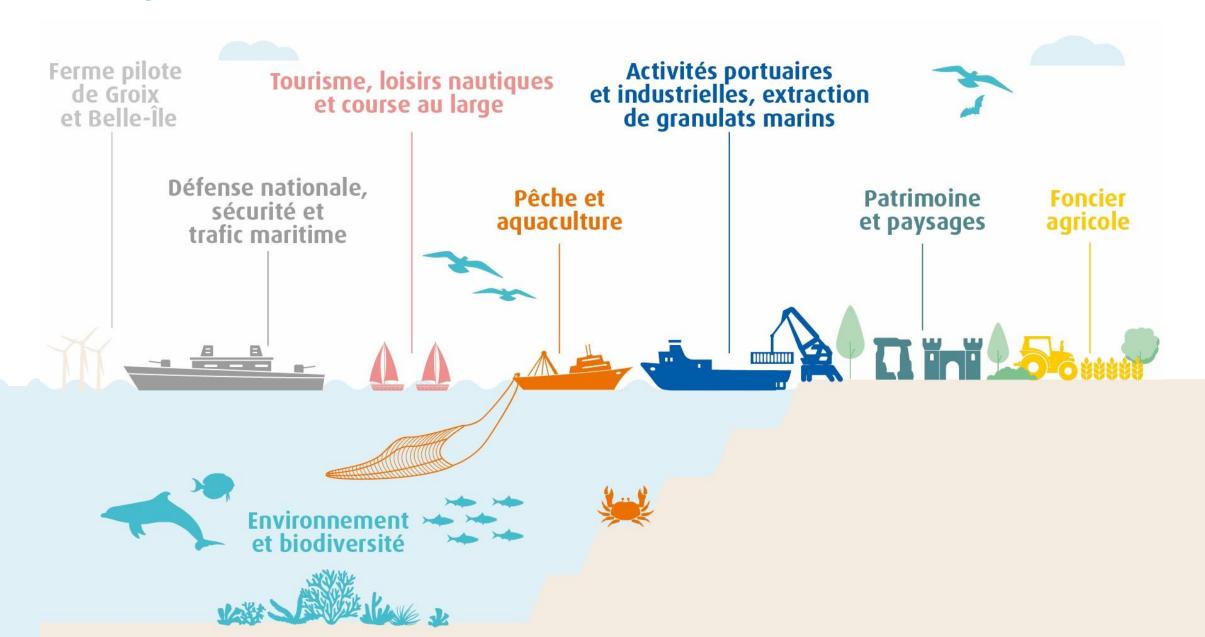


Débat public : préciser les éléments à inclure dans le cahier des charges des futurs développeurs éoliens

Le fonctionnement d'un parc éolien flottant et son raccordement



Les enjeux de la zone du débat







« Vous donner la parole et la faire entendre »

Transparence

La CNDP doit permettre la mise à disposition du public de toutes les informations et études disponibles sur le projet concerné

<u>Débat</u> <u>argumenté</u>

Les participants au débat doivent apporter des arguments expliquant et justifiant leur point de vue

Égalité de traitement

Toute personne concernée par le projet doit pouvoir participer au débat

Neutralité Impartialité

Le débat public n'est pas le lieu de la décision

<u>Indépendance</u>

Vis à vis des maîtres d'ouvrage

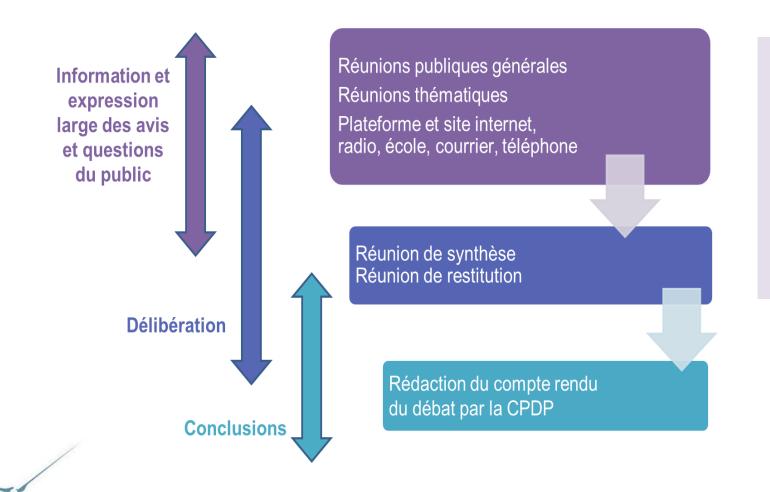
La CNDP ne prend pas partie, ne donne pas d'avis, mais peut émettre des recommandations





ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

La CPDP organise le débat et le restitue



Ses membres

Laurent PAVART,
président
Karine BESSES
Jean-Pierre BOMPARD
Jérôme LAURENT
Michèle PHILIPPE

Son secrétariat général Marc DI FELICE Aline ROYER



Mission de de la CNDP

La CNDP veille / est chargée de garantir / défend le droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement.





Charte de l'environnement

LOI constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697)

Le peuple français,

Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles :

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

PROCLAME:

Article 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5. Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9. La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement,

Article 10. La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.



Restitution sondage





ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE



Guillaume Sellier, Directeur interrégional de la Mer façade Nord Atlantique Manche Ouest

Bertrand Durin, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables, Ministère de la Transition écologique

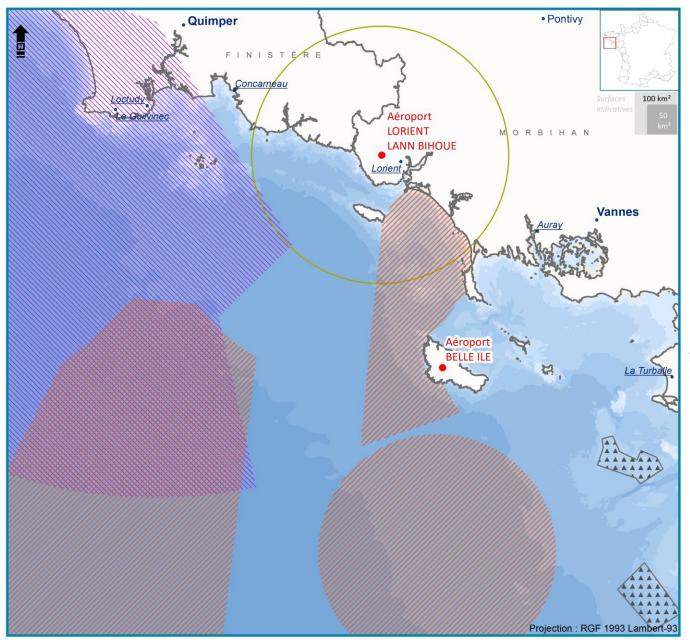
1. La planification à l'échelle de la façade Nord-Atlantique Manche-Ouest

Vidéo du DSF

2. Les enjeux du sud de la Bretagne

Eolien en mer - Sud Bretagne - Participation du Public 2020

Secteurs propres à la défense



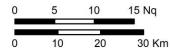
Secteurs propres à la défense :

- zones de tires, 4 types différents : petits calibres /gros calibres /air-air /terre
- Aéronautiques : contraintes d'approches de l'aéroport de Lorient (DGAC/défense)
- Contraintes partagées avec la DGA : secteur d'essais et de départ de missiles
- Eolien posé : site attribué
- Aérodrome littoral
- Zone de tirs
- Zone de coordination radar basse altitude de Lorient/Lann Bihoué
- Zones de tir d'essais missiles (contrainte définie dans l'hypothèse d'une hauteur des éoliennes inférieure à 200 mètres)

Theix Nom des postes électriques

Vannes Préfecture Pontivy Sous-Préfecture

Auray Port de pêche



Sources:

MTES: Limites EMR

Défense: Zonages défense aérienne

Shom: Limites maritimes

IGN: Limites administratives terrestres

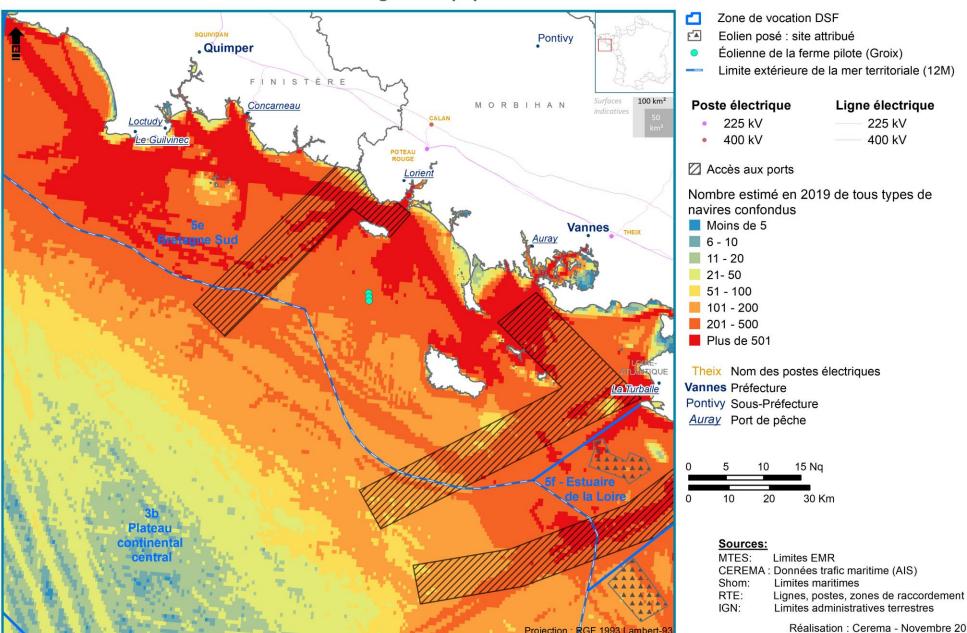
Ifremer : Fond bathymétrique

DDTM et DGEC : Données navigation aérienne

Les impératifs de défense

Eolien en mer - Sud Bretagne - Participation du Public 2020

Trafic maritime 2019 des navires toutes catégories équipés AIS

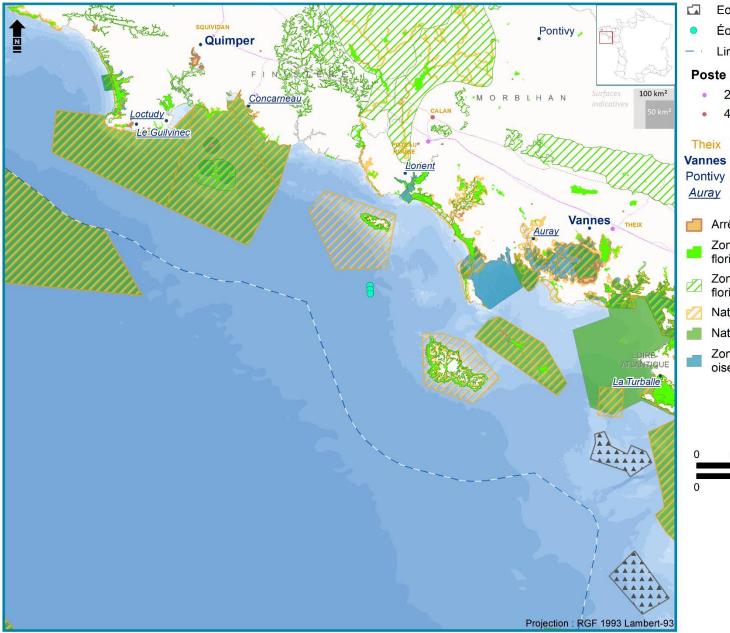


Le trafic maritime dont les accès aux ports

Eolien en mer - Sud Bretagne - Participation du Public 2020

L'environnement

Environnement



- Eolien posé : site attribué
- Éolienne de la ferme pilote (Groix)
- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)

Poste électrique Ligne électrique

- 225 kV
 400 kV
 225 kV
- Theix Nom des postes électriques

Vannes Préfecture

Pontivy Sous-Préfecture

Auray Port de pêche

- Arrêté de protection de biotope
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique type 1
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique type 2
- Natura2000 Directive « Habitats, Faune, Flore »
- Natura2000 Directive « Oiseaux »
- Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)



Sources:

MTES: Limites EMR, Environnement

Shom: Limites maritimes

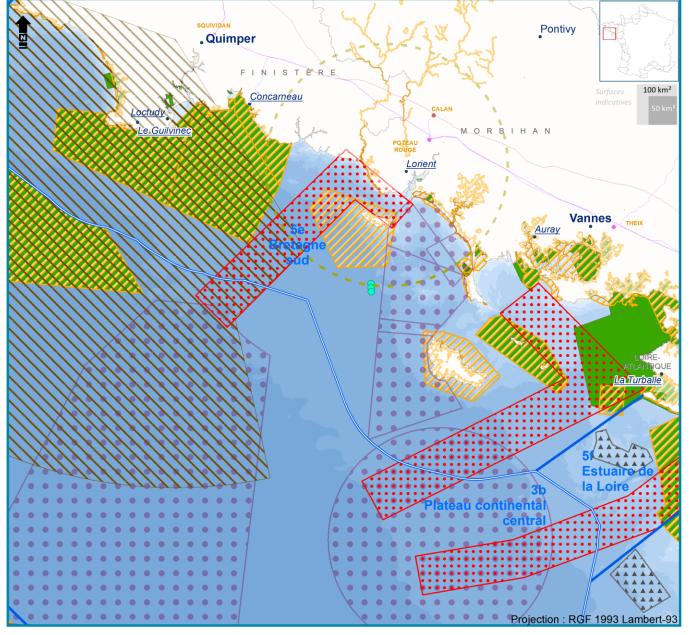
RTE: Lignes, postes, zones de raccordement IGN: Limites administratives terrestres

Ifremer : Fond bathymétrique

Réalisation: Cerema - Novembre 2020

En cumulé

Les enjeux autour de la zone d'étude



- Eolien posé : site attribué
- Éolienne de la ferme pilote (Groix)
 - Zone de vocation DSF

Poste électrique Ligne électrique

225 kV
 400 kV
 225 kV
 400 kV

Theix Nom des postes électriques

Vannes Préfecture

Pontivy Sous-Préfecture

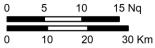
Auray Port de pêche

Enjeux Défense

- Zone de coordination radar basse altitude de
- Lorient/Lann Bihoué
- Zone de tir d'essais missiles
- Zone de tirs
- √ Voie dédiée à l'accès aux ports

Enjeux Environnement

- Natura 2000 Habitats (SIC et ZSC)
- Natura 2000 Oiseaux (ZPS)



Sources:

MTES: Limites EMR, environnement

Préfecture Maritime: Défense Shom: Limites maritimes

RTE: Lignes, postes, zones de raccordement IGN: Limites administratives terrestres

Ifremer : Fond bathymétrique

3. La zone du débat

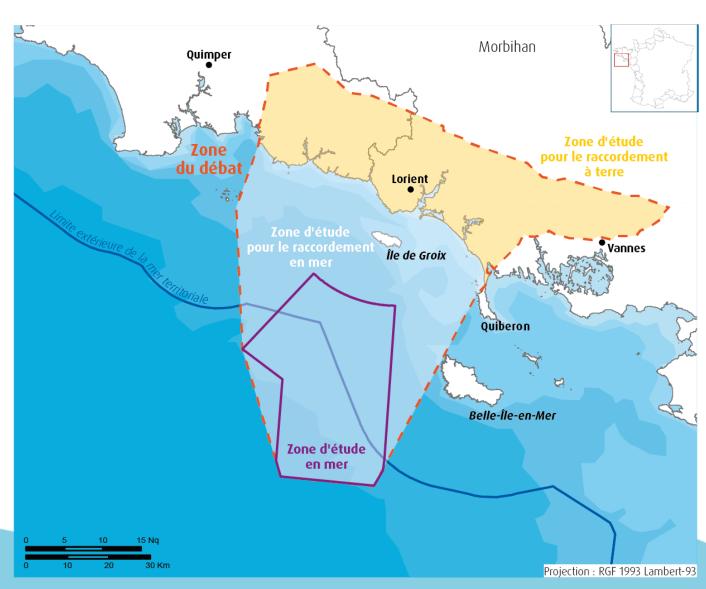


Débat public : identifier une zone préférentielle et son corridor de raccordement

- Au sein de la zone d'étude en mer, quelle zone préférentielle d'environ 600 km² serait la plus favorable à l'accueil des deux parcs d'éoliennes flottantes?

A noter: Une fois construit, le 1^{er} parc de 250 MW occupera environ 50 km²

- Quel corridor associé à la zone préférentielle serait à étudier pour le raccordement au réseau de transport électrique, afin d'engager ultérieurement la concertation dite « Fontaine » sur cette base ?
- Quelles modalités propices à la bonne intégration des parcs ?
- Quels éléments de contenus pour la rédaction du cahier des charges









ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE



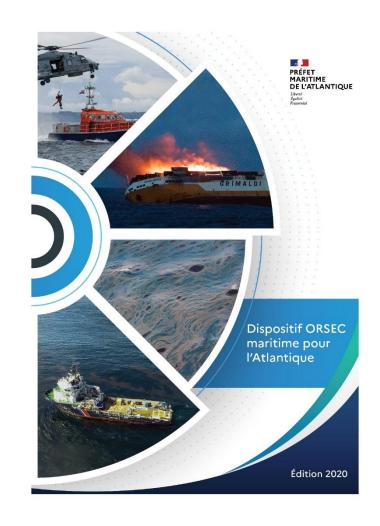
Table ronde usages actuels / usages nouveaux

Les enjeux de sécurité maritime Jean-Michel Chevalier, Adjoint du préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer

Organisation de la réponse de sécurité civile maritime

Une organisation générale des secours et interventions en matière de **sécurité civile** :

- Permanente : ne se déclenche plus
- **Progressive** : montée en puissance selon l'ampleur de l'évènement (3 niveaux)
- Adaptable : souple, pour permettre la gestion des évènements non explicitement prévus
- Éprouvée : testée par des exercices réguliers
- Evolution permanente : RETEX alimentant les révisions périodiques



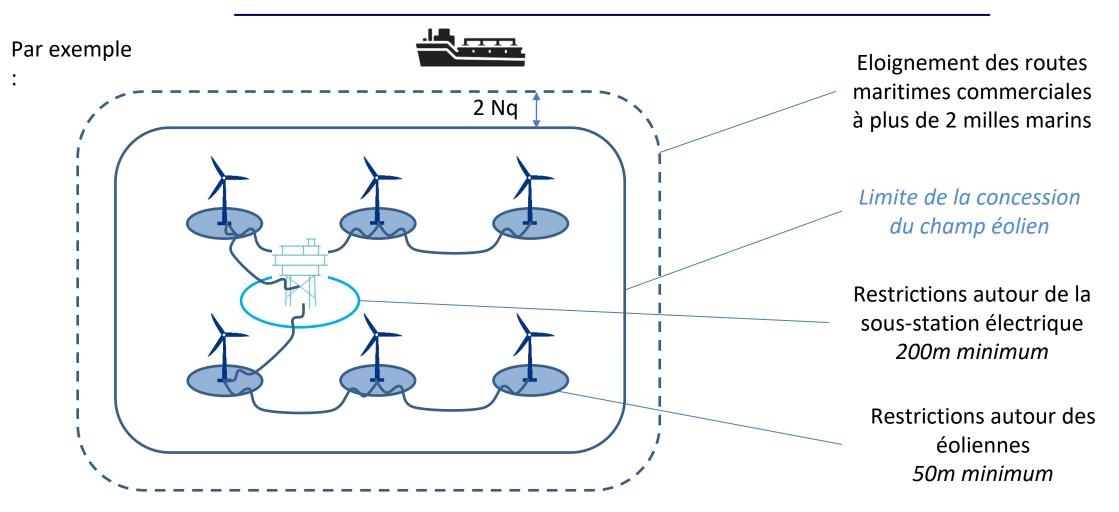


Cadre réglementaire pour l'encadrement des usages

- Note technique de la direction des affaires maritimes (DAM) du 11 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité maritime applicables à la planification d'un champ éolien en mer
 - -> distances de sécurité, signalisation maritime
- Note technique de la direction des affaires maritimes (DAM) du 28 juillet 2017 établissant les principes permettant d'assurer l'organisation des usages maritimes et leur sécurité dans et aux abords immédiats d'un champ éolien en mer
 - -> principes de réglementation des usages par le préfet maritime
- Note technique de la direction des affaires maritimes (DAM) du 8 octobre 2018 relative à la gestion des opérations de recherche et de sauvetage dans et aux abords immédiats d'un champ éolien en mer
 - -> Plan d'Intervention Maritime et sa conformité avec le dispositif ORSEC de l'Etat



Principes de réglementation des usages



Réglementation fine à définir **au cas par cas** en fonction de la configuration du parc et des commissions nautiques.







ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE



Table ronde usages actuels / usages nouveaux

Activités nautiques : enjeux sur la zone prévue pour le déploiement du projet Philippe Delhaye, représentant du COPIL nautisme

Les activités nautiques encadrées

- ✓ Une économie directe générée par les prestataires d'activité : enseignement, balades, location, vente de matériel...
- ✓ Un fort levier d'attractivité, moteur de l'économie touristique pour le territoire





COPIL Sports Nautiques
Direction régionale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale de Bretagne

Les centres nautiques

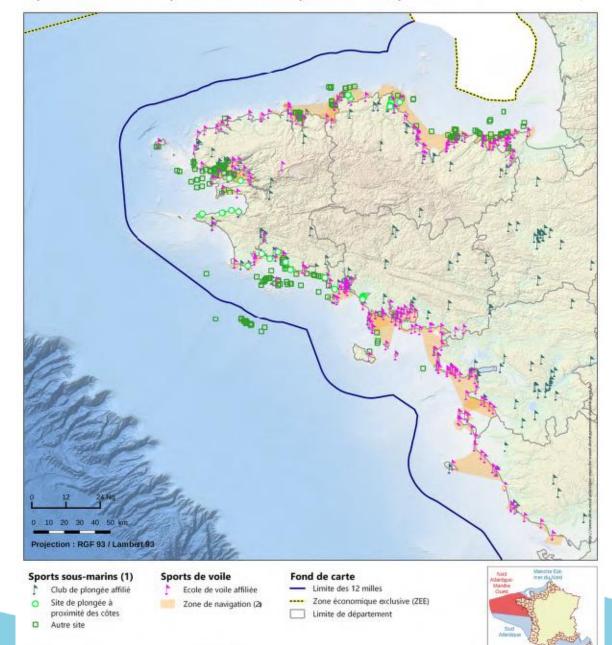
- ✓ Des structures à vocations sportive et éducative pour les résident.e.s de tous âges
- ✓ Des acteurs pour le déploiement de certains objectifs socioéconomiques de la stratégie de l'Etat pour la façade maritime NAMO



COPIL Sports Nautiques
Direction régionale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale de Bretagne

Document Stratégique de Façade nord Atlantique - Manche ouest

Répartition des activités de sports sous-marins et de sports de voile er façade NAMO

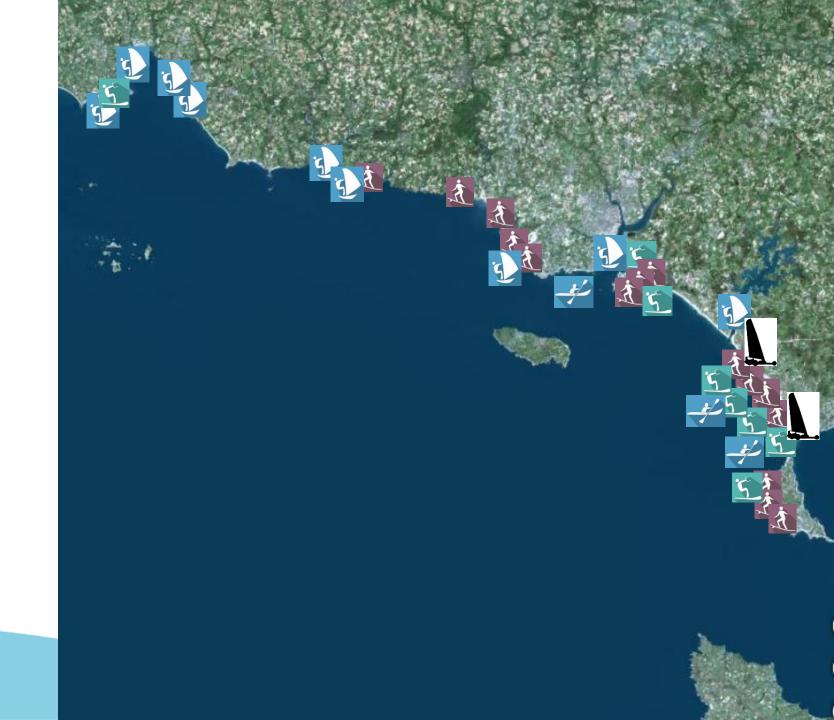


(1) : Ne sont pas représentés les sites de plangées sur épaves, très pratiqués.

(2) : Zone surveillée par les écoles de voile

Les activités nautiques non encadrées

- ✓ La zone du débat et en particulier la côte du grand site dunaire Gâvres Quiberon concentrent une grande partie des pratiquants de surf de loisirs de la façade NAMO
- ✓ De nombreux pratiquants d'autres activités s'y retrouvent également pour pratiquer le windsurf, la planche à voile, le kayak de mer, le wave ski...



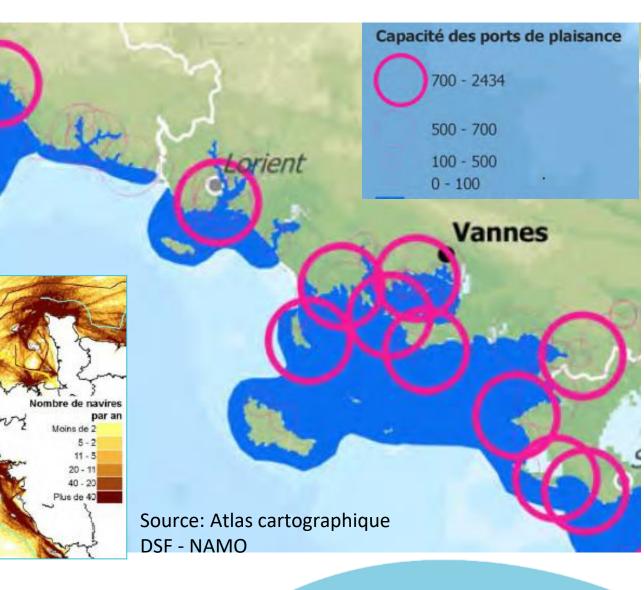
Les activités nautiques non encadrées

✓ Une importante activité de plaisance, inhérente à la richesse et la diversité des escales, dopée par une capacité d'accueil importante dans les ports de plaisance

✓ Des routes majoritairement situées dans la partie de la zone étudiée po

l'implantation NB : la spatialisation du trafic maritime dans le DSF ne prend pas en compte les navires de moins de 15 mètres



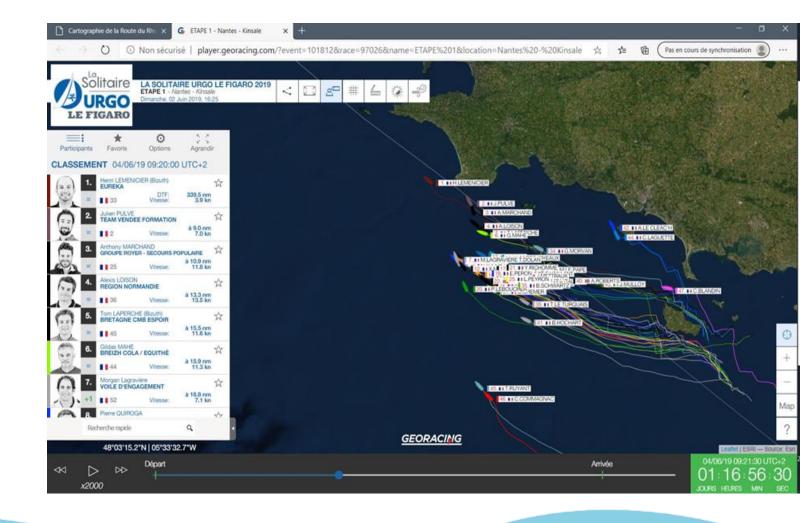




COPIL Sports Nautiques Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne

Courses côtières et au large

✓ A l'instar de la course en solitaire du Figaro, considérée par beaucoup comme ayant valeur de véritable championnat du Monde de course au large, de nombreuses courses amènent les skippers à traverser la zone d'implantation envisagée



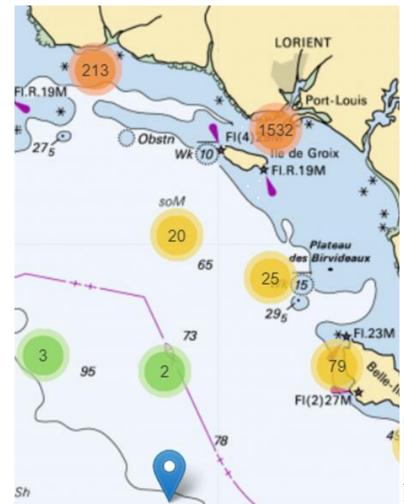


Interventions de sécurité recensées sur la zone

Peu d'interventions sur l'ensemble de la zone/implantation et raccordement

La période retenue est du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2020.

Toutes les activités et flotteurs sont retenus : plaisance, loisirs nautiques, pêche et commerce.

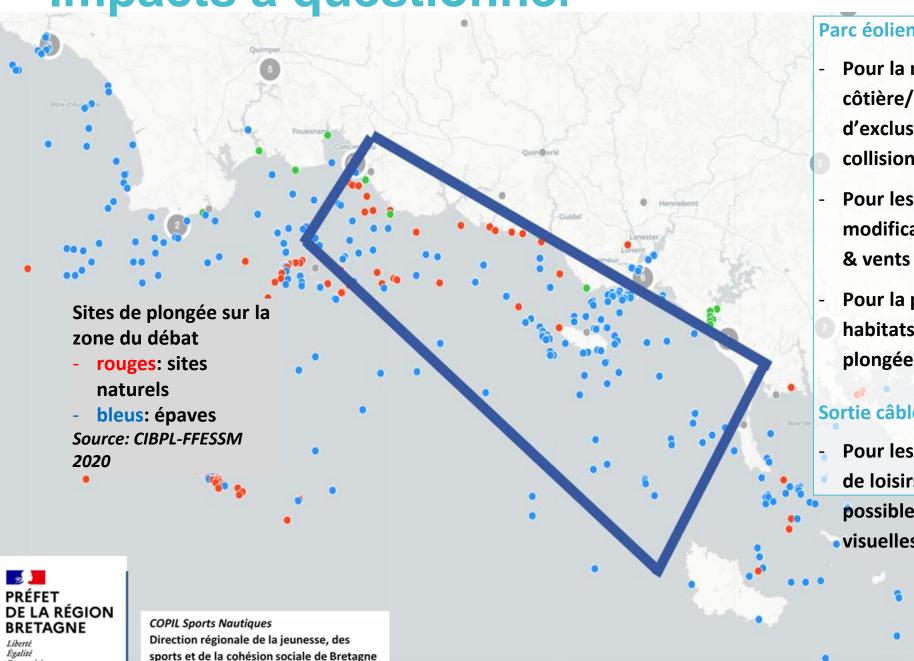


Source: CROSS Etel & SNOSAN





Impacts à questionner



Parc éolien & poste électrique en mer :

- Pour la navigation de plaisance et course côtière/au large : obstacle et/ou zone d'exclusion ? gestion accrue du risque de collision ?
- Pour les activités voile, surf, char à voile : modification possible de comportement houle & vents dominants à la côte ?
- Pour la plongée: Impact possible sur les habitats, faune et flore sous-marine des sites de plongée référencés du CIBPL

Sortie câble & installations à terre :

- Pour les activités nautiques professionnelles et de loisirs : zones et/périodes d'exclusion
 - possibles sur des sites fréquentés? pollutions
 - visuelles, sonores?

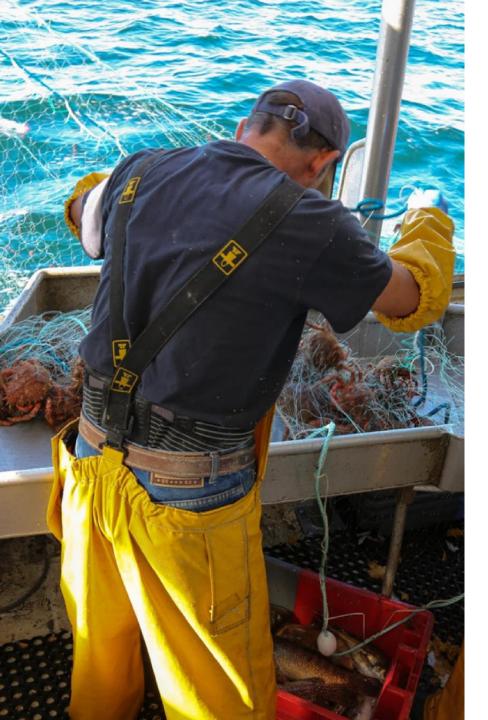




ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE



Présentation des activités de pêche dans la zone du débat public José Jouneau, Président du COREPEM des Pays de la Loire Ion Tillier, chargé de mission COREPEM des Pays de la Loire



LA PÊCHE LIGÉRIENNE : ENJEUX ET POSITION SUR LE PROJET

DÉBAT PUBLIC, 27 NOVEMBRE 2020





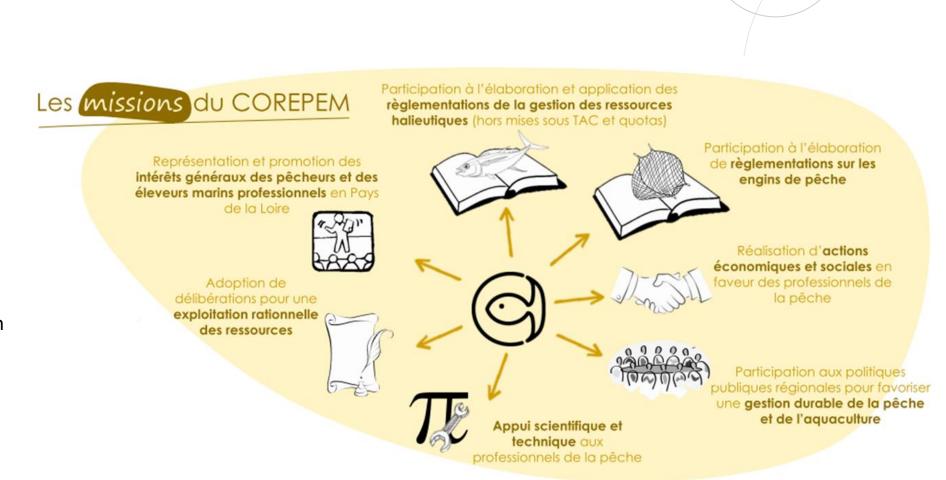


LE COREPEM

COmité **RE**gional des **P**êches maritimes et des **E**levages **M**arins des Pays de Loire

Organisation professionnelle des pêches au sens de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010, Décret d'application 2011-776 du 28 juin 2011 – Article L 912-17 du Code rural et de la pêche maritime).

Les professionnels ligériens y ont une « obligation » d'adhésion.



LA PÊCHE LIGÉRIENNE



TECHNIQUES DE PÊCHE

ARTS TRAINANTS

SURFACE

PÉLAGIOUE

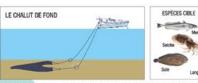
DÉMERSAL

DÉMERSAL **ET BENTHIQUE**

BENTHIQUE

Daurade

Ce sont des engins de pêche qui permettent de chasser des proies. Ils sont tractés par les navires.



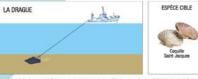
La pêche au chalut de fond se pratique de jour comme de nuit. C'est un filet en forme de cône, qui est en contact avec les fonds. Cette technique de pêche est catégorisée dans les arts trai-



La pêche au chalut pélagique (en pleine eau) se pratique essentiellement de nuit. Bon nombre de navine la pratique en «bœuf» c'est à dire en paire de navires. C'est également un fliet en forme de cône, à grande ouverture. Cette technique de pêche chasse le poisson. Les espèces ciblées sont le maquereau, la sardine, l'anchois, le thon, le bar, le merlu ou la dorade grise.



La pêche à la senne danoise se pratique de jour. C'est un chalut avec de très longs bras, qui permet de rabatire le poisson en l'encerclant, avant de le remonter à bord. Les espèces ciblées sont la seiche, le rouget barbet, le calmar, le bar et le mertan.



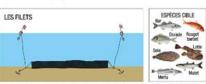
La pêche à la drague s'effectue sur les fonds marins. C'est un engin de pêche rectangulaire avec un sac constitué d'anneaux assemblés. Cette technique de pêche fait partie des arts trainants. Elle est essentiellement utilisée pour les captures de coquillages. Les espèces cibiées sont la moule, la coquille Saint Jacques, la pédonde ou encore les hultres.



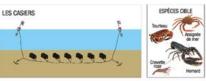
Le tamis à civelle est exclusivement dédié à la pêche à la civelle. En forme de cônes, avec un maillage très fin. il sont tractés dans l'eau essentiellement la nuit quelques heures avant la marée montante.

ARTS DORMANTS

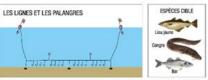
Ce sont des engins de pêches immobiles ou en dérive, dans lesquels les proies viennent se piéger.



La pêche aux filets s'effectue principalement le long des côtes. Cette pêcherie catégorisée dans ce que l'on appelle les arts dormants, permet de capturer aussi bien des poissons que des crustacés; principalement, la sole, le rouget barbet, la lotte, le bar ou encore le merlu.



La pêche aux casiers s'effectue entre autre le long des côtes. Cette pêcherie, catégorisée dans ce que l'on appelle les arts dormants, permet de capturer aussi blen des poissons que des crustacés; principalement des tourteaux, araignées, homands ou encore étrilles.



La pêche à la palangre / ligne s'effectue le long des côtes majoritairement. Cette pêcherie catégorisée dans ce que l'on appelle les arts dormants, permet de capturer des poissons avec des hamecons. Les espèces cibiées sont le congre, le lieu jaune et le bar.

LA PÊCHE À PIED

La pêche à pied s'effectue sur l'estran avec des engins de pêche type râ-teau, fourche ou couteau; soumis à réglementation. Le pêcheur vit au rythme des marées basses afin de pouvoir accéder aux espèces ciblées : coques, palourdes, huîtres creuses, moules, ou bigorneaux

LES ENGINS DE LA PÊCHE À PIED

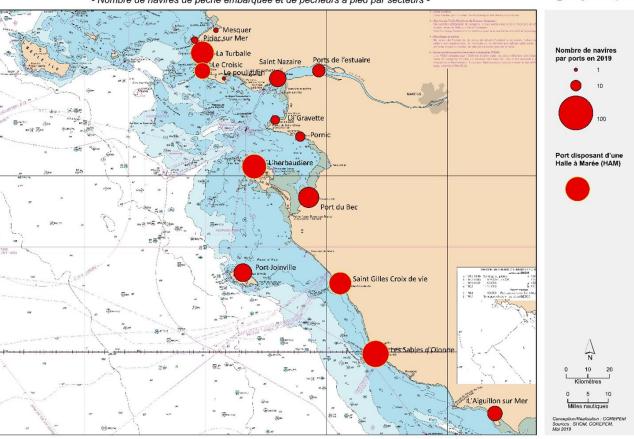


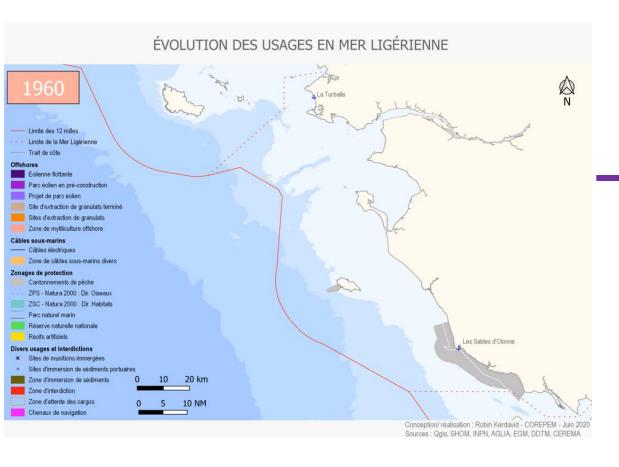
UNE ACTIVITÉ STRUCTURANTE POUR LES TERRITOIRES

- ❖ 371 navires de pêche embarquée en 2019 (+2% par rapport à 2018 − 82% de − de 12m)
- Environ 1250 ETP de marins pêcheurs
- ❖ 380 pêcheurs à pied professionnels en 2019, actifs dans les deux départements et ayant produit 1099 t de coquillages en 2017
- ❖ 16 points de débarquement dont 5 équipés de halles à marée
- ❖ Environ 100 G€ de CA pour 25K tonnes produites
- ❖ 700 à 750 ETP sur le secteur portuaire et 1100 à 1200 ETP induits sur l'économie de proximité

LA PÊCHE EN PAYS DE LA LOIRE, UNE ACTIVITÉ DIFFUSE DANS LE TERRITOIRE

- Nombre de navires de pêche embarquée et de pêcheurs à pied par secteurs





UNE ACTIVITÉ CONTRAINTES PAR DE NOMBREUX ENCADREMENTS

En plus de ceux liés à la gestion des ressources halieutiques (Politique Commune des Pêches), de nouveaux encadrements se mettent en place en lien la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Ils concernent :

- La protection du milieu marin (DSCMM Stratégie Aires Marines protégées)
- La planification des usages et zonages faits de l'espace marin dans un contexte de pression spatiale croissante sur celui-ci (DCPEM).

<u>En synthèse</u>: La pêche est une **activité variée et variable, à forte valeur ajoutée,** sans foncier mais soumise à un encadrement historique (PCP, encadrement professionnel) qui a structuré en partie la dynamique de l'activité (pour le meilleur comme pour le pire). A cela s'ajoutent aujourd'hui de **nouveaux enjeux** exogènes (DCSMM, DCPEM) et endogènes (baisse de l'attractivité des métiers, renouvellement des outils et des marins, nouveaux modes de production et de commercialisation) qui amènent les activités de pêche à une **nouvelle phase d'adaptation**.





ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE



Retour d'expérience du Comité des pêches sur les parcs ligériens et enjeux sur la zone du débat José Jouneau, Président du COREPEM des Pays de la Loire Ion Tillier, chargé de missions COREPEM des Pays de la Loire

PÊCHE ET EOLIENNES EN MER



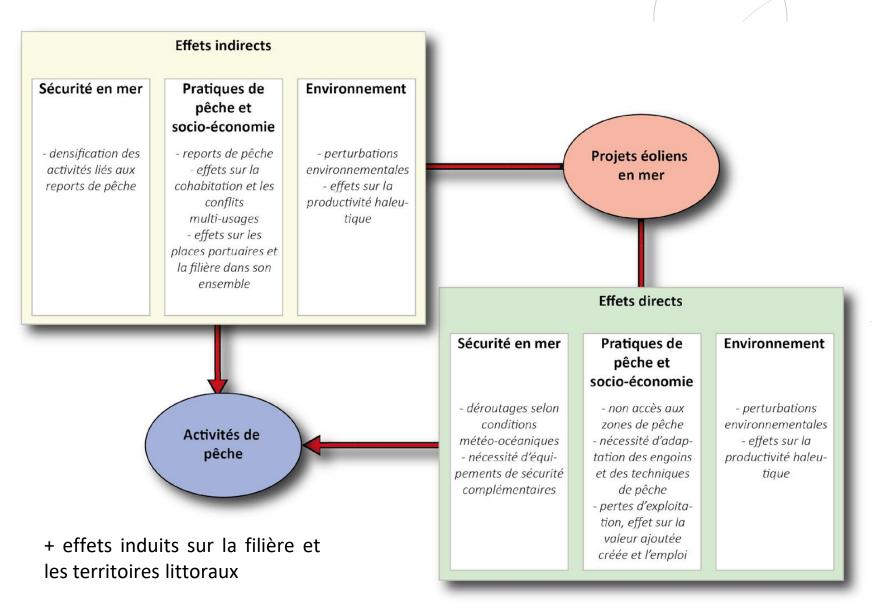


DIFFÉRENTS IMPACTS

Deux prismes:

- Des impacts socio-économiques, environnementaux et sur la sécurité en mer
- Des impacts directs, indirects et induits

Schématisation des impacts de l'implantation d'éoliennes en mer sur les activités de pêche



RETEX PAYS DE LOIRE

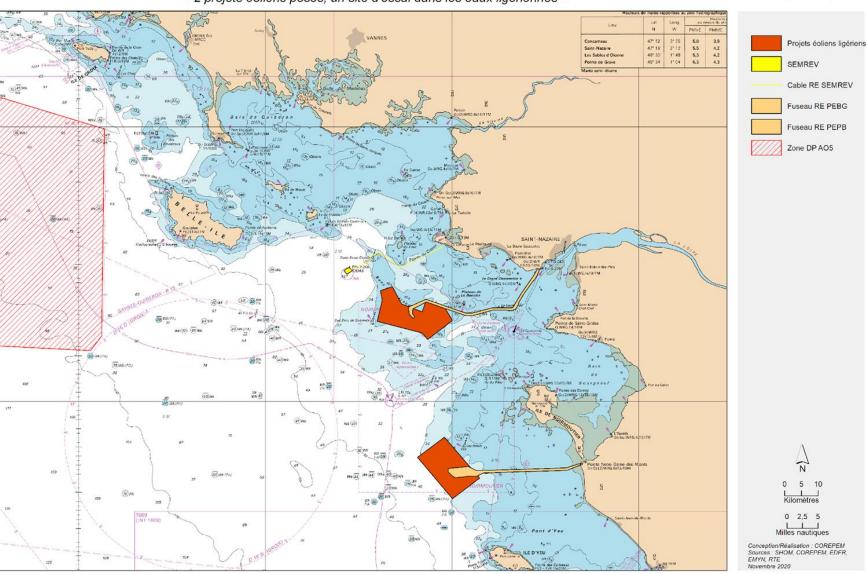
Projet éolien du banc de Guérande (en cours de construction)

Projet éolien du plateau des Bœufs (construction en 2022-2023)

SEM-REV (depuis 2011)

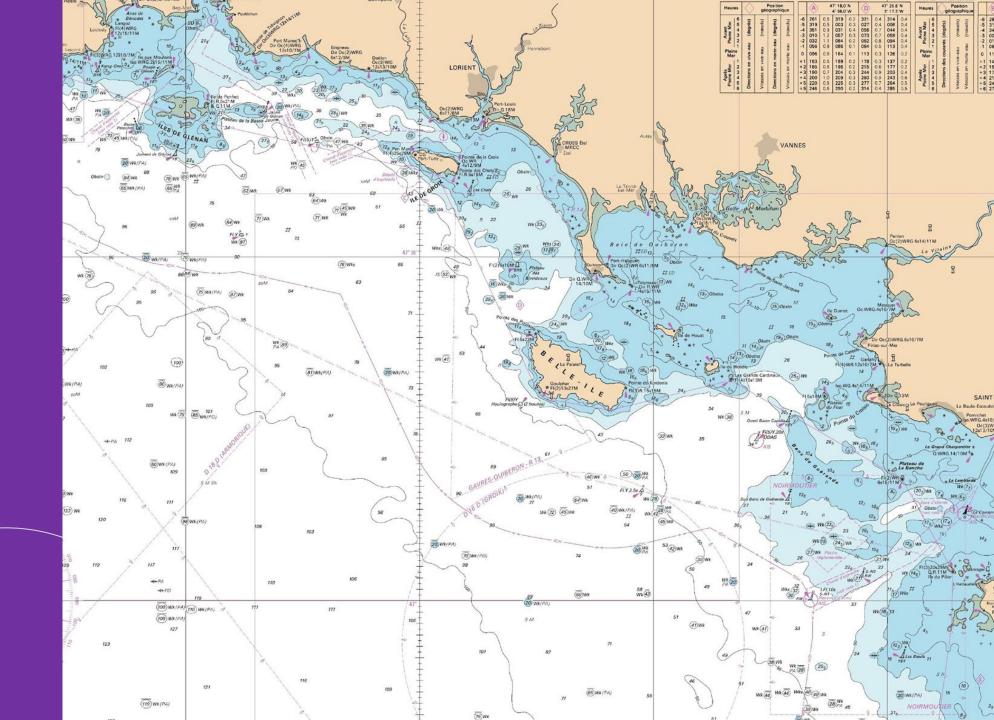
ZONES D'IMPLANTATION DE PROJETS DE PRODUCTION D'EMR

- 2 projets éoliens posés, un site d'essai dans les eaux ligériennes -





ACTIVITÉS ET ENJEUX SUR LA ZONE

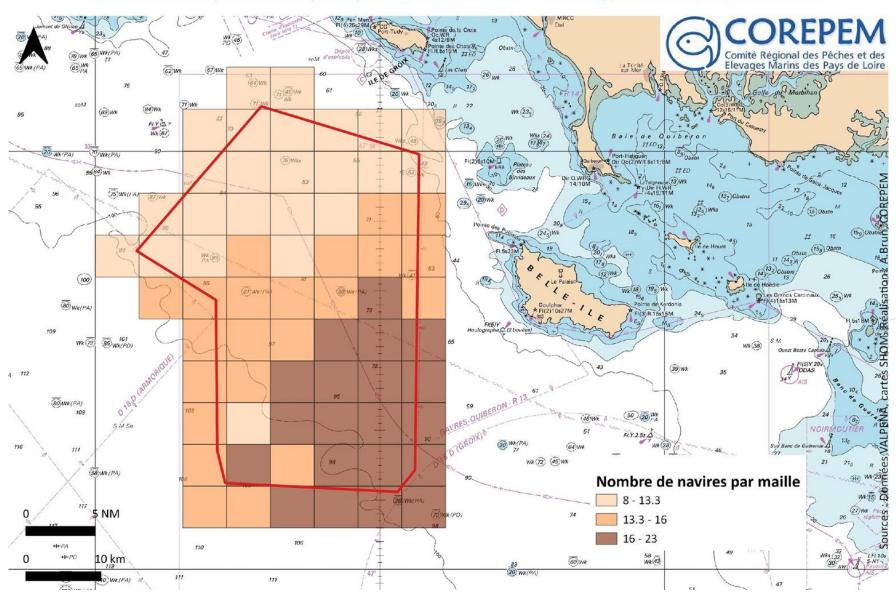




Fréquentation

Source : VALPENA/COREPEM, données moyennées sur la période 2010-2017)

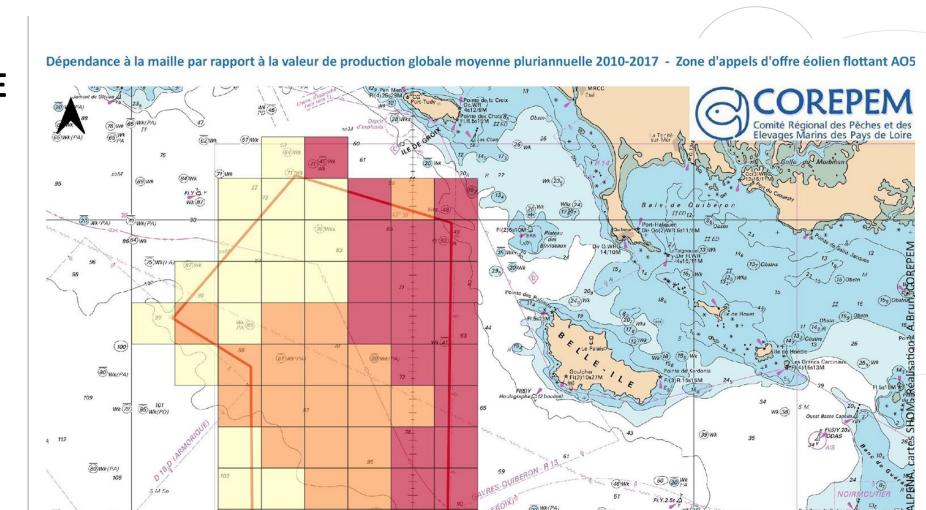
Densité de navires par maille moyenne pluriannuelle 2010-2017 - Zone d'appels d'offre éolien flottant AO5



Dépendance économique à la zone

Source : VALPENA/COREPEM/OPs, données moyennées sur la période 2010-2017)

5 NM

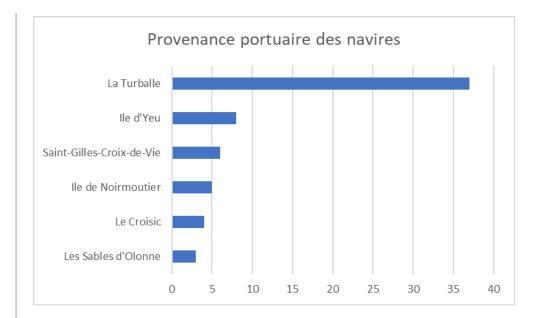


Indice de dépendance économique en %

] 0.014 - 0.024] 0.024 - 0.048] 0.048 - 0.077

Flottilles et économie concernées

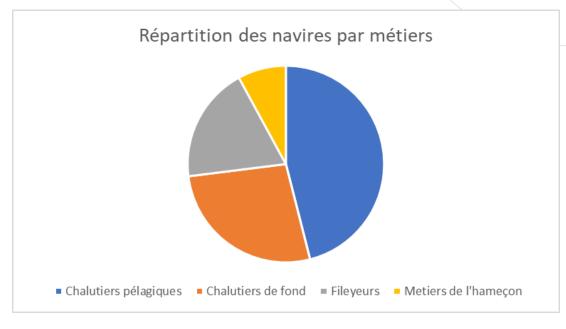
Source : VALPENA/COREPEM, données moyennées sur la période 2010-2017)



64 navires ligériens concernés sur la période 2010 à 2017

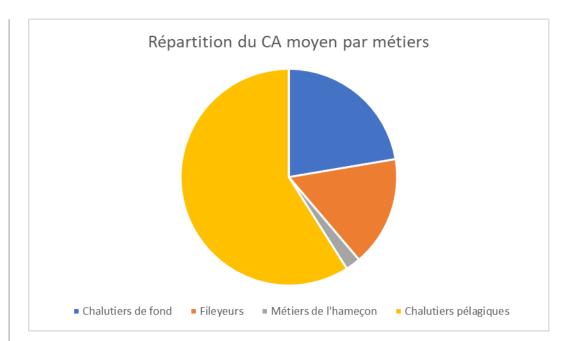
42 en 2017 seulement

Une majorité pratiquant les arts trainants (72%)



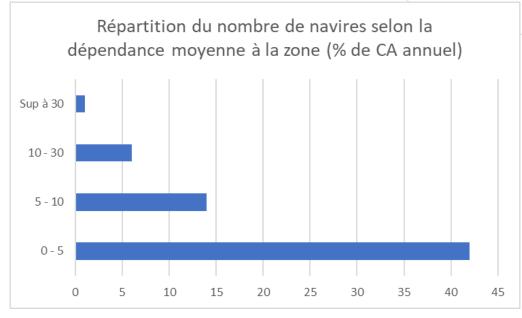
Flottilles et économie concernées

Source : VALPENA/COREPEM/OPs, données moyennées sur la période 2010-2017)



Un chiffre d'affaires annuel moyen de **1,46 millions d'euros** sur la zone, dont plus de la moitié est réalisé par les chalutiers pélagiques

50% des navires dépendants de la zone pour plus de 5% de leur CA, dont 17% dépendants de la zone à plus de 10%



LA POSITION





LA POSITION

Les réponses aux questions posées dans le cadre du débat public

La question de l'opportunité du projet

Le projet semble inopportun, tel qu'envisagé actuellement dans ses dimensions spatiales et de calendrier car :

- Il n'est pas en conformité avec l'attente de retours d'expériences des PE « posés » et des fermes pilotes « flottantes » ;
- L'étude des modalités de cohabitation Pêche / éoliennes flottantes est très pauvre et l'engagement mutuel des acteurs reste à construire (CF projet EOLDIV).

La question de la zone préférentielle

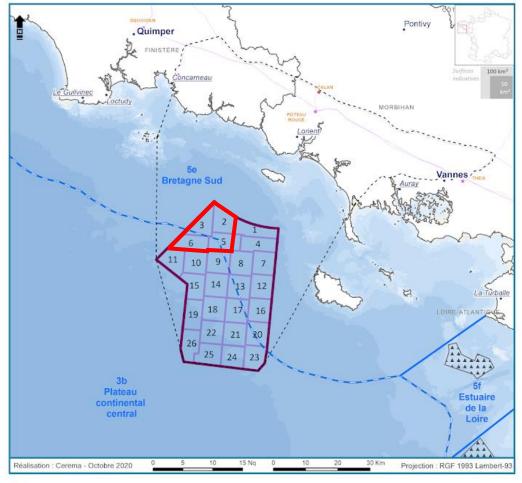
La zone de moindres impacts pour les marins pêcheurs ligériens est situé au Nord-Ouest de la zone mise en débat. Cette zone correspond aux carreaux 2, 3, 5 & 6 du carroyage utilisé dans le cadre du débat public.



LA POSITION

Eolien en mer - Sud Bretagne - Participation du Public 2020

Zone du débat carroyée



Zone d'étude en mer

Zone d'étude maritime pour le raccordement électrique

Eolien posé : site attribué

- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)

Zone de vocation DSF Poste électrique

Theix Nom des postes électriques

Vannes Préfecture Pontivy Sous-Préfecture Auray Port de pêche

Sources:

MTES: Limites EMR

CEREMA : Données trafic maritime (AIS)

hom: Limites maritimes

RTE: Lignes, postes, zones de raccordement IGN: Limites administratives terrestres

69

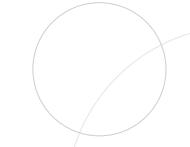
LES QUESTIONS RESTANTES





QUESTIONS

Des questions appelant réponses



La question de la gouvernance et de l'association future des acteurs

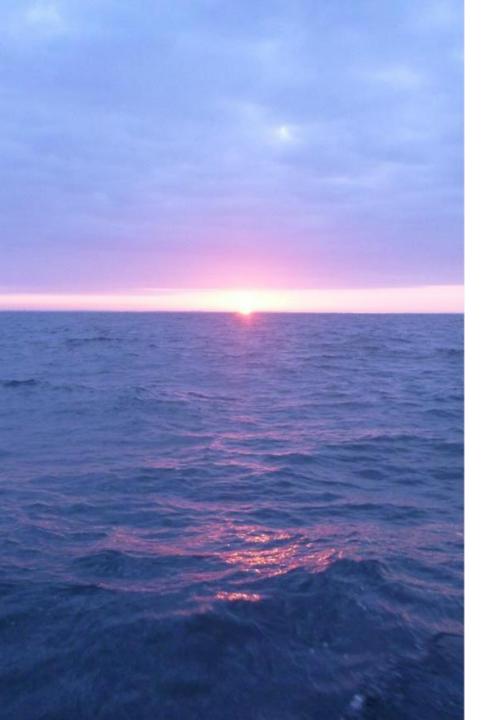
Si le projet était jugé opportun à l'issue du débat public : comment garantir l'inclusion de tous les acteurs concernés par celui-ci dans les processus de concertation, et notamment celui qui aurait trait au choix de la zone détaillée ?

La question de la prise en compte des effets cumulés

Comment intégrer la prise en compte des effets cumulés avec ceux d'autres projets EMR, de projets de zonages environnementaux voire les effets du BREXIT ?

La question des lignes directrices pour la cohabitation des usages

A l'heure actuelle, et contrairement aux AO passés sur l'éolien posé, il n'existe aucunes lignes directrices pour la garantie d'une recherche de cohabitation des usages dans les projets d'éoliennes flottantes. L'AO qui pourrait découler de ce débat public doit formaliser cette volonté.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



jose.jouneau@corepem.fr ion.tillier@corepem.fr



www.corepem.fr









ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

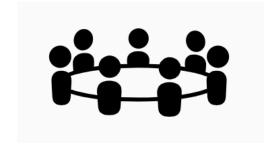


Table ronde usages actuels / usages nouveaux

Enjeux techniques et économiques pour la filière de l'éolien en mer Pierre Warlop, Délégué Régional Adjoint Offshore Façade Nord Atlantique Manche Ouest France Energie Eolienne

Présentation du SER et de FEE

- Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et France énergie éolienne (FEE) rassemblent et représentent les professionnels des énergies renouvelables et notamment de l'éolien en mer, de toute taille, positionnés sur l'ensemble de la chaine de valeur, de la R&D jusqu'à l'O&M, incluant la fabrication de composants ou le développement de projets.
- Leur mission consiste à élaborer des positions communes pour l'ensemble de la filière, à porter ces recommandations et travailler en collaboration avec l'ensemble des parties-prenantes.







L'enjeu de

L'enjeu de la planification

- Le SER et FEE, membres de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral, ont participé à ses travaux depuis leur lancement.
- L'exercice de planification du développement des installations d'énergies marines renouvelables au sein de l'espace maritime est essentiel pour permettre leur émergence.
- La visibilité est un facteur essentiel du développement économique et industriel de la filière.







L'enjeu des futurs appels d'offres éoliens flottants

- L'installation de l'éolienne Floatgen et les projets pilotes au large des côtes françaises ont permis à la France d'acquérir un positionnement stratégique sur le marché de l'éolien flottant.
- L'implantation d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne à l'échelle commerciale prévue par la PPE constitue une première mondiale et européenne de cet ordre.
- Le futur appel d'offres revêt donc des enjeux particuliers pour toute la profession de l'éolien en mer en termes techniques et économiques.
- L'Etat a également, via la PPE, fixé un prix plafond (120€/MWh) qui permet d'inscrire ce projet comme une étape majeure sur la courbe de décroissance des coûts de la technologie éolienne flottante.
- D'où l'importance d'un périmètre d'appel d'offres compatible pour l'atteinte de cet objectif essentiel en termes de compétitivité.





Les contraintes technico-économiques pour le choix d'une zone d'implantation

Différents paramètres géographiques influent sur les coûts d'un projet, notamment :

- La ressource en vent (force et direction);
- La distance aux ports d'installation et de maintenance ;
- Le caractère ou non homogène des sols ;
- Le régime juridique de la zone (importance de situer un projet ou exclusivement sur le domaine public maritime, ou exclusivement en Zone économique exclusive) ;
- La bathymétrie ;





Un processus de conception de projet permettant la prise en compte des usages

- La zone d'emprise des éoliennes sera progressivement réduite pour tenir compte des travaux de concertation qui seront menés avec les usagers de la mer :
 - 600 km² recherchés au stade du débat public
 - Un appel d'offres pouvant s'engager sur des surfaces plus réduites (quelques centaines de km²)
 - Une zone d'emprise in fine de l'ordre d'une cinquantaine de km² pour un parc de 250 MW.





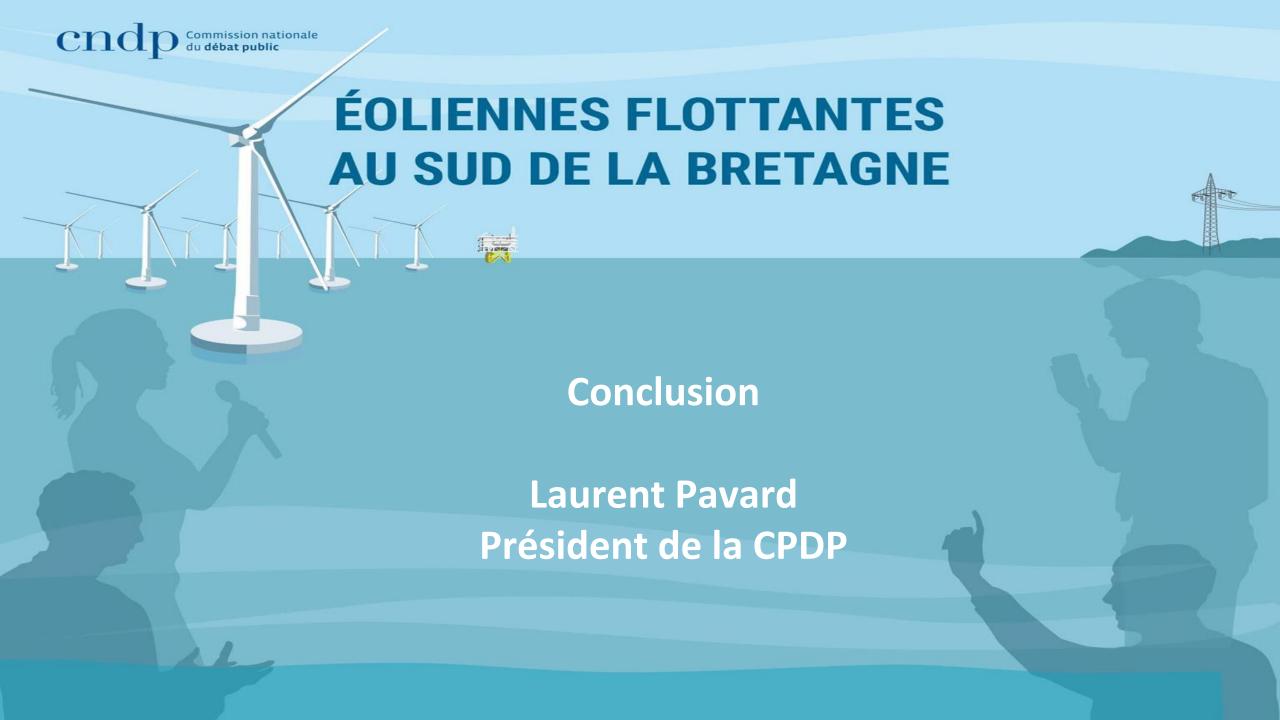
Un processus de conception de projet permettant la prise en compte des usages

- Sur la base du retour d'expérience des premiers projets et des fermes pilotes, le porteur de projet désigné travaillera :
 - À connaitre avec précision les usagers de la zone et leurs pratiques ;
 - À les intégrer à la conception de son projet, qu'il s'agisse des conditions de réalisation ou des caractéristiques physiques du parc, de sorte à organiser, en coordination avec les services de l'Etat, les conditions de cohabitation des usages sur la zone. La conception d'autorisations à caractéristiques variables facilitera cette prise en compte.









Les cahiers d'acteurs



CAHIER D'ACTEUR Nº0 - OCTOBRE 2020

IMAGE

NOM DE L'ORGANISME

tente. Et pourtent, d'une certaine façon, c'est bien lui. Mais vous n'avez sous les yeux que son le mine présentation que calui-d : même présentation que calui-d : même présentation que calui-d : même graisse, même justine, même corps, même graisse, même justification (jongueur de la ligne), même surface d'encombrement; bref même alture, car la typographie n'est pes seulement l'art de bien habiller un texte mais également habiller un texte mais également calui de donner du mouvement à la forme; par le jeu du blanc entre les lignes (interlignage), par les lois régoureuses.

Contact Paul Dupont 244 Av des Champs Bysées 75008 Paris Tél: +83.100.000000

contact@monasso.com www.monasso.com

endp Commission sational

CAHIER D'ACTEUR

Titre en cours de rédaction Sous titre ou texte en cours

TITRE DE PARTI

Vous ne reconnaisses pas votre texte. El pourtant, d'une certaine feçon, c'est bien lui. Mais vous riveus sous les yeux que son habit typographique. Votre texte aurs la même présentation que celui-ci : même caractère, même corps, même graisse, graisse, même justification (longuaur de la ligne), même surfice d'encombrement; braf même alure, car la typographie n'est pas seulement l'art de bien habiller un texte mais également celui de donner du mouvement à la forme ; par le jeu du blanc entre les lignes, prier les lois rigoureuses.

même justification (longueur de la ligne), même surface d'encombrement; bref même alure, car le typographie n'est pas seulement l'art de bien habiller un texte mais également celui de donner du mouvement à la forme ; par le jeu du blanc entre les lignes (interlignage), par les lois rigoureuses.

Vous ne reconnaissez pas votre texte. Et pourtant, d'une certaine façon, c'est bien tul. Mais vous n'avez sous les yeux que son habit typographique. Votre texte aura la même prisentation que calui-ci : même caractère, même corps, même graisse, graisse, même justification floraqueur de la lignet, même surface d'encombrement.

TITRE DE PARTIE TEXTE EN COURS

Vous ne reconnisisses pas votre texte. Et pourtant, d'une certaine façon, c'est bien lui. Mais vous n'evez sous les yeux que son habit typographique. Votre texte aura la même prisentation que ceulu-d: même caractère, même corps, même graisse, même justification (longueur de la ligne), même surface d'encombrement; bref même allure, car la typographie n'est pas seulement l'art de bien habiller un texte mais également celui de donner d'u mouvement à la forme; par le jeu du blanc entre les lignes (înterlignage), par les lois rigoureuses. Vous ne

DÉDAT PUBLIC Soliennes Sotianies au sud de la Bretagne Siège de la commission particulites de début publis 13, boulevant du Général Laciero SC100 Lacient

Qui peut proposer un cahier d'acteurs ?

 Toutes les personnes morales : associations, collectivités, syndicats, organismes divers

A quoi sert un cahier d'acteurs ?:

 A faire connaître sa position sur le projet sous un format unique privilégiant la qualité de l'argumentation par rapport au poids et aux moyens

Quel est le format à respecter ?:

Utilisation du gabarit mis en ligne : de 4 à 8 pages

Quand proposer un cahier d'acteur ? :

• A n'importe quel moment pendant la durée du débat

Que deviendra le cahier d'acteurs ?

- Il sera publié sur le site du débat dans les jours suivant sa transmission
- Il viendra nourrir le compte-rendu de la commission



Le questionnaire

Quoi?

- Choix de zone préférentielles et/ou de zones d'exclusion pour l'implantation des champs d'éoliennes
- Hiérarchisation des zones de raccordement électrique à terre
- Expression libre sur les sujets liés au débat

Jusqu'à quand?:

 Jusqu'au 21 décembre 2020 à minuit, date de la clôture du débat

Qui?:

 Tout le monde, citoyen ou organisation

Comment ?:

 Sur le site du débat : Comment participer/Je choisis ma zone

Pourquoi?

 Pour alimenter la réflexion sur la localisation du projet et le compterendu de la commission



Eoliennes flottantes au sud de la Bretagne : je choisis ma zone

J'ai pris connaissance des principales données du projet et je m'exprime sur :

- 1. la zone d'étude en mer
- 2. la zone d'étude pour le raccordement terrestre au réseau électrique
- 3. d'autres sujets liés au débat

Nota : votre mail est demandé à seule fin d'éviter les réponses multiples (une seule réponse par adresse e-mail sera prise en compte). Vos réponses restent bien sûr anonymes.

*Obligatoire

Adresse e-mail *

Votre adresse e-mail







Rappel des prochaines rencontres

- Le 7 décembre : Réunion de proximité –
 Concarneau
- 10 décembre : Synthèse des ateliers
- 17 décembre : Réunion de fin de débat



MERCI DE VOTRE ATTENTION





ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE